



Lettre @ Secteur Retraites

[mailto: mbeaugas@force-ouvriere.fr](mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr)

Le 23 mars 2021 – N°184

- ▶ **CNAV : déclaration du Conseil d'administration du 16 mars 2021 portant sur une coordination renforcée de l'offre de services entre la CNAV et l'AGIRC ARRCO**
- ▶ **DREES: lancement de la nouvelle enquête sur les motivations de départ à la retraite**
- ▶ **AGIRC-ARRCO: un déficit "maîtrisé" de 4,8 milliards d'euros en 2020**
- ▶ **AGIRC-ARRCO : rencontre avec le cabinet ministériel de M. PIETRASZEWSKI**

Infos Retraite

- ▶ **CNAV :déclaration du Conseil d'Administration du 16 mars 2021 portant sur une coordination renforcée de l'offre de services entre la CNAV et l'AGIRC ARRCO**

Lors d'un Conseil d'Administration exceptionnel le 16 mars dernier, a été adoptée à la majorité de 24 voix sur 30, (dont les administrateurs FO) une déclaration visant à renforcer la coordination entre la CNAV et l'AGIRC ARRCO, afin de proposer une meilleure offre de services aux actifs et aux retraités.

Celle-ci se traduira dans des domaines tels que l'information et le conseil, la fiabilisation des carrières ou la gestion administrative.

Celle-ci devrait également conduire à une simplification conjointe des règles de gestion pour améliorer le passage à la retraite. En effet, la diversité des procédures au sein des deux régimes entraîne encore des complexités pour les bénéficiaires, conduisant parfois à des délais de traitement allongés et à des doubles actes de gestion.

Déclaration annexée en page 3

- ▶ **DREES : lancement de la nouvelle enquête sur les motivations de départ à la retraite**

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, en collaboration avec le Conseil d'orientation des retraites (COR), la Direction de la sécurité sociale (DSS) et les principaux régimes de retraite, réalise, depuis plusieurs années, une enquête auprès des personnes récemment parties à la retraite.

La collecte de l'enquête sur les motivations de départ à la retraite a débuté le 22 février dernier .

Pour la cinquième édition, environ 6 000 nouveaux retraités relevant de différents régimes seront interrogés par téléphone. il s'agit de nouveaux retraités qui résident en France, et qui ont été sélectionnés aléatoirement. Seules les personnes ayant liquidé un droit direct dans ces régimes entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2020 sont susceptibles d'être contactées. Elles ont été prévenues au préalable par courrier postal du démarrage de l'enquête le 22 février 2021.

L'objectif est d'identifier les motivations de départ des nouveaux retraités, d'analyser la préparation de cette étape, de déterminer leur niveau de connaissance de certains dispositifs et leur satisfaction à la retraite. Pour les personnes concernées, l'enquête interroge aussi sur les motivations des prolongations d'activité au-delà de l'âge minimal légal.

Pour cette édition, de nouvelles questions portent sur la préparation du départ à la retraite : quand les nouveaux retraités ont-ils commencé à réfléchir à cette étape, avaient-ils une idée de leur montant de pension ? L'enquête permettra également, pour la première fois, de comparer leur satisfaction avant et après leur départ. Les premiers résultats seront publiés d'ici la fin de l'année 2021. Les données relatives à l'enquête devraient ensuite être mises à disposition, début 2022.

► **AGIRC-ARRCO: un déficit "maîtrisé" de 4,8 milliards d'euros en 2020**

Mardi 16 mars 2021, la fédération Agirc-Arrco a annoncé un déficit total de 4,8 milliards d'euros pour l'année 2020. Ce résultat, bien qu'encore provisoire, est le signe d'un déficit « maîtrisé » selon son Président Didier Weckner.

Pour rappel, le régime, qui fait preuve d'une grande solidité financière, était excédentaire en 2019 de 200 millions d'euros, et ce du fait notamment de l'efficacité des mesures de pilotage des partenaires sociaux. Cependant, la crise sanitaire de 2020, et notamment le recours massif à l'activité partielle et le report de cotisations pour une partie des entreprises, a eu pour conséquence cette situation déficitaire inédite par son ampleur.

Toutefois, l'Agirc-Arrco n'a pas eu besoin d'emprunter durant cette période difficile : la gestion des réserves de financement a permis de dégager des produits financiers comptables d'un montant de 1,2 milliards d'euros pour amortir le déficit.

Le régime a donc réussi à gérer efficacement ses réserves, dont le total disponible s'élève désormais à 61 milliards d'euros, et peut continuer à assurer son rôle économique et social avec sérénité.

► **AGIRC-ARRCO : rencontre avec le cabinet ministériel de M. PIETRASZEWSKI**

Jeudi 18 mars, la Confédération Force Ouvrière a rencontré M. Jean-Luc Iazard, directeur de cabinet en charge des retraites, afin de lui rappeler son opposition au projet de transfert de recouvrement des cotisations vers l'Acoss. Le Ministère a quant à lui réaffirmé sa volonté de mener à terme ce changement, tout en reconnaissant les difficultés techniques liées à la mise en place de ce transfert. Les craintes relatives à ces dernières sont régulièrement rappelées par tous les acteurs (organisations syndicales et patronales, la fédération Agirc-Arrco, ainsi que l'Acoss), dont Force Ouvrière. Le gouvernement devrait prochainement prendre une décision quant au report, ou non, de la date effective de ce transfert, pour l'instant prévue au 1^{er} janvier 2022.

Projet de déclaration du Conseil d'administration du 16 mars 2021 Une coordination renforcée de l'offre de services aux actifs et aux retraités

La Cnav (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, régime de base) et l'Agirc-Arrco (régime de retraite complémentaire des salariés du secteur privé) ont tissé, de longue date, des partenariats opérationnels, pour répondre aux attentes des actifs et retraités qu'ils ont en commun – près de 30 millions de bénéficiaires.

Depuis 1997, les régimes de base et complémentaire partagent les mêmes informations fiscales.

Depuis 2001, les régimes se signalent réciproquement les demandes de retraite.

Depuis 2007, ils opèrent de concert le dispositif d'information des actifs.

Plus récemment, le succès rencontré par les opérations conjointes d'information et de proximité (« Les rendez-vous de la retraite »), soulignent combien les synergies entre le régime de base et le régime de retraite complémentaire répondent aux besoins des bénéficiaires des deux principaux régimes de retraite en France.

Toutefois, la diversité des procédures au sein des deux régimes induit encore des complexités pour les bénéficiaires, conduisant parfois à des délais de traitement allongés et de doubles actes de gestion.

Les deux régimes sont aujourd'hui prêts à mettre en œuvre une nouvelle étape dans leur coopération opérationnelle pour répondre aux attentes légitimes des actifs et des retraités. L'objectif est d'élargir l'offre et la qualité de services aux assurés, de mettre en œuvre toujours plus de simplifications tout en accroissant l'efficacité globale de nos gestions.

Le conseil d'administration de la fédération Agirc-Arrco et le conseil d'administration de la Cnav, conformément aux « dites-le nous une fois » et « faisons-le une fois », affirment leur volonté de conforter et de développer la coordination des offres de services aux actifs et aux retraités.

Cette coopération renforcée, repose notamment sur le principe de coresponsabilité qui vise à encadrer la réalisation d'un acte de gestion simple par l'un ou l'autre des régimes au bénéfice des deux. Cette coopération sera déployée dans des champs d'action définis, comme par exemple, l'information et le conseil, la fiabilisation des carrières ou la gestion administrative des comptes des retraités à visée inter-régimes, en s'appuyant sur les principes suivants :

- Une dynamique globale d'échanges pour améliorer la performance collective, sociale et économique,
- Le déploiement de collaborations quand elles améliorent le service rendu pour chacune des organisations des deux régimes et dans le respect de celles-ci,
- Le soutien aux initiatives et dynamiques locales de coopérations portées par les acteurs locaux des deux réseaux de proximité,
- La mise en commun de données (statistiques, informations clients).

Dans ce cadre, sans préjudice d'autres champs d'intervention qui sont déjà encadrés par des dispositifs ad hoc (action sociale notamment) les conseils d'administration de la Cnav et de l'Agirc-Arrco confient à leurs deux Directeurs généraux le soin de construire un partenariat renforcé autour des thèmes suivants et de le soumettre à leurs Conseils d'administration respectifs :

- Une coordination de l'offre de service renouvelée en matière de conseil, de gestion et de fiabilisation de la carrière, au bénéfice des actifs et des retraités de demain ;
- La simplification conjointe des règles de gestion, afin de simplifier le passage à la retraite selon le principe : « Dites-le-nous une fois » « faisons-le une fois » ;
- Des propositions conjointes pour accompagner au plus près de leurs besoins, les retraités des deux régimes, dans leur vie quotidienne ;
- Dans le prolongement des travaux inter-régimes, la construction d'une vision partagée en termes de systèmes d'information, faisant apparaître les responsabilités respectives et leur répartition avec l'identification de chantiers communs à engager rapidement.

Ce partenariat aboutira à une convention entre les deux régimes, au cours du premier semestre 2021 : elle donnera lieu à des points de suivi régulier devant les Conseils d'administration des deux organismes.

Notre coopération garantit un meilleur service pour nos bénéficiaires communs, accroît la performance collective de la Cnav et de l'Agirc-Arrco, au service de l'intérêt général et enfin consolide la confiance dans notre système de retraite.